

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°26-DP015

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Cahier des charges scénographie de Dinoplagne (consultation 202513) – Avenant n°01

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et son article R. 2194-8,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

VU le cahier des charges portant sur la scénographie de Dinoplagne, notifié le 17 décembre 2025, à l'entreprise MORGAN FIX CREATIVE SERVICES, pour un montant de 5 460 € HT, soit 6 552 € TTC pour la tranche ferme et un montant maximum de 39 000 € HT pour la tranche optionnelle ;

Considérant qu'afin de mettre en œuvre la scénographie proposée, il convient d'acquérir une marionnette de dinosaure ; que cette prestation supplémentaire doit être ajoutée à la tranche optionnelle n°01 par avenant n°01 ; que le montant de cet avenant est de 1 519,84 € HT ; que le nouveau montant du marché est de 45 979,84 € HT soit une plus-value de 3,42 % au regard du montant initial ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant n°01 ayant pour objet d'ajouter une prestation supplémentaire pour un montant de 1 519.84 € HT tel que joint à la présente décision.

ARTICLE 2 : de signer ledit avenant et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valsershône, le **- 9 MARS 2026**

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent
acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : **10 MARS 2026**
Publié le : **10 MARS 2026**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif
de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Le Président,
Patrick PERREARD



AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes Terre Valserhône
35, rue de la Poste _ Châtillon-en-Michaille
01200 VALSERHONE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

- Titulaire du marché public / Mandataire du groupement :

Morgan FIX
53 D route de Kintzheim
67600 SELESTA
SIRET 824 669 543 00038

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché portant sur la scénographie de Dinoplagne
Marché n° 202513

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 17/12/2025

- Montant initial du marché :

- Tranche ferme :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 5 460,00 €
 - Montant TTC : 6 552,00 €
- Tranche optionnelle n°1 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 39 000,00 €
 - Montant TTC : 46 800,00 €

La tranche optionnelle a été affermie par le biais d'un ordre de service n°01 notifié le 02/03/2026.

Montant total :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 44 460,00 €
- Montant TTC : 53 352,00 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le Présent avenant a pour objet :

- D'ajouter une prestation supplémentaire à la tranche optionnelle n°01 portant sur la fourniture d'une marionnette de dinosaure permettant la mise en œuvre de la scénographie proposée pour un montant de 1 520,00 HT.

Le détail des prestations est indiqué dans le devis joint.

Conformément à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, des modifications de faible montant peuvent avoir lieu en cours d'exécution du contrat.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 519.84 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,42 %
- Plus-value
- Moins-value

- Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 45 979,84 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Valsershône, le

Le Président,
Patrick PERREARD

Référence de la décision:

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,